PROCES VERBAL
AG-2026
Mercredi 4 novembre 2026 à 20h

Objet : AG de l'ARR 2026

Présents : voir la liste d'émargement
Absent excusé (pouvoirs) : Christian, Sylvie, Éric M., Danièle G, Bernard B, Jean-Luc H

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation du rapport d'activités
  https://academie-du recyclage.fr/IMG/pdf/rapport_d_activite_2025_2026.pdf
- Présentation du rapport financier
  https://academie-du-recyclage.fr/IMG/pdf/bilan_cr_arr_2025_2026.pdf
- Approbation des rapports (vote à main levée des présents + pouvoirs)
- Élection du Conseil d'Administration
- Fixation du montant de la cotisation
- Tour de table (projets / propositions / souhaits pour 2026/2027)

1) Présentation du rapport d'activité

Le rapport d'activité est présenté par Jean Marc (Président du CA) avec une partie « Low Tech » fort intéressante qui a capté toute l'attention de l'auditoire.

Les points suivants sont abordés :

- Les adhérents : Qui doit être adhérent ? Doit-on en augmenter le nombre ? Ces questions seront abordées en CA lors de la prochaine réunion.
- La réparation des véhicules électriques (vélos, trottinettes …) : l'assurance d'un Repair Café exclut complètement ce type de réparation. Nous ne devons donc pas accepter ce type de réparation. De plus, les risques de travailler sur ce type de batteries sont trop importants. Il en est de même pour les véhicules non motorisés (vélos) ; nous ne sommes pas outillés pour et nous serions en concurrence avec les réparateurs agréés.

2) Présentation du rapport financier

Le rapport financier est présenté par Michel (Trésorier) ; le bilan présente un petit résultat négatif pris sur la trésorerie de l'association. La réserve de trésorerie, qui vient du SIOM, permet de sécuriser l'avenir et d'envisager de nouveaux projets sereinement.

3) Approbation des rapports

Le rapport d'activité est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

4) Election du Conseil d'Administration de l'ARR

Tous les membres du CA se représentent et aucun autre candidat ne s'est présenté.

L'ensemble des membres du Conseil d'Administration sont réélus à l'unanimité.

En aparté de cette AG, les président, trésorier et secrétaire sortants se sont représentés aux mêmes postes. Aucun autre membre n'a postulé.

Jean Marc a été réélu comme Président à l'unanimité.
Michel a été réélu comme Trésorier à l'unanimité.
Jean Christophe a été réélu Secrétaire à l'unanimité.

Michel a vivement exprimé le vœu qu'il y ait au moins deux (2) réunions du CA d'ici la prochaine AG. Il a donc été décidé que nous programmerons 2 réunions du CA par an. D'autres réunions pourront être organisées si le besoin s'en fait sentir à la demande d'un membre du CA.

Les membre du Conseil d'Administration de l'ARR sont :

- Jean-Marc (Président)
- Michel (Trésorier)
- Jean-Christophe (Secrétaire)
- Harry
- Jean-Louis
- Éric J.
- Christian
- Matthieu
- Marie
- Gérard

5) Fixation de la cotisation

Aujourd'hui, la cotisation est symbolique et participe au fait que chaque adhérent est assuré en tant que réparateur.

L'aspect financier ne nécessite pas que l'on augmente la cotisation.

Il est décidé de conserver le montant de la cotisation à dix (10) euros à l'unanimité.

6) Tour de tables

<u>Michel</u>

- Michel et Aurélie préparent un atelier du samedi après-midi sur « l'entretien et le fonctionnement des machines à coudre ». Jean-Louis et Harry vont es aider.

<u>Jean-Marc</u>

- Après nous avoir présenté la démarche LOW TECH avec beaucoup de passion, Jean-Marc souhaite créer au sein de l'ARR une cellule LOW TECH destinée à des ateliers de mise en œuvre cette démarche.

<u>Clément</u>

- Clément propose un atelier « INSTALL PARTIE LINUX » où les personnes viendraient suivre et faire une installation LINUX sur leur PC. A brainstormer ensemble en lundi. Daniel du Repair Café de Marcoussis propose de nous montrer ce qu'ils font sur le sujet.

Éric

- Eric rappelle que les réparateurs doivent vérifier ce que les demandeurs inscrivent sur les fiches et notamment l'adresse email. Le réparateur doit inscrire son nom en prenant la responsabilité de la réparation.
- Eric rappelle qu'il est bon de porter son badge pour que les gens nous reconnaissent.
- Des nouvelles étagères ont été mises en place pour stocker et trier les pièces de rechange que l'on récupère des dons.

Nota : Pour rappel, le don d'appareil, en panne ou non, est sous la responsabilité du bénévole qui le prend en charge. Un don peut être refusé. S'il est accepté, le bénévole doit s'occuper de le transmettre à quelqu'un ou à une association après l'avoir réparé si nécessaire. Il peut également le démonter pour récupérer des pièces de rechange nécessaires et utiles pour l'ARR.